



République Française
Département des Landes
Mont de Marsan Agglomération

Délibération du Conseil Communautaire

Séance du 8 avril 2025

N°2025/04-0053

L'an 2025, le 08 avril à 18 heures, le Conseil Communautaire de Mont de Marsan Agglomération s'est réuni en salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Charles DAYOT, Président, en session ordinaire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers communautaires le 26 mars 2025.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur les panneaux d'affichage extérieurs réservés à cet effet le 26 mars 2025.

Présents :

M. Pierre MALLET, Mme Nathalie BOIARDI, M. Jean-Guy BACHE, M. Dominique CLAVÉ, Mme Janet DELETRE, M. Frédéric CARRERE, Mme Catherine BERGALET, M. Jean-Paul ALYRE, M. Marc De VALICOURT, M. Claude COUMAT, M. Benoît AUGUIN, M. Charles DAYOT, Mme Marie-Christine HARAMBAT, M. Pierre MERLET-BONNAN, M. Farid HEBA, Mme Marie-Christine BOURDIEU, M. Jean-Jacques GOURDON, Mme Nathalie GASS, Mme Marie-Pierre GAZO, M. Bruno ROUFFIAT, Mme Catherine PICQUET, M. Christophe HOURCADE, Mme Éliane DARTEYRON, M. Jean-Marie BATBY, Mme Marina BANCON, M. Mathieu ARA, Mme Chantal PLANCHENAULT, M. Jean-Baptiste SAVARY, Mme Céline PIOT, M. Alain BACHE, M. Frédéric DUTIN, Mme Véronique GLEYZE, M. Michel GARCIA, M. Philippe SAES, Mme Monia LABOULAIS, M. Jean-Louis DARRIEUTORT, Mme Sandrine CASINI, M. Joël BONNET, Mme Delphine SALEMBIER, M. Bernard KRUYNSKI, Mme Ghislaine LALLAU, M. Jean-Marie BAYLE, M. Julien PARIS, Mme Patricia BEAUMONT, M. Bruno MINDE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Excusés avec procuration :

M. Gilles CHAUVIN donne pouvoir à Mme Nathalie GASS,
M. Hervé BAYARD donne pouvoir à Mme Marie-Christine BOURDIEU,
Mme Claudie BREQUE donne pouvoir à M. Charles DAYOT,
M. Denis CAPDEVILLE donne pouvoir à M. Jean-Louis DARRIEUTORT,
M. Philippe DE MARNIX donne pouvoir à Mme Marina BANCON,
Mme Pascale HAURIE donne pouvoir à Mme Catherine PICQUET,
Mme Danielle KUBLER donne pouvoir à M. Pierre MALLET,
Mme Emilie LABEYRIE donne pouvoir à M. Benoît AUGUIN,



Mme Françoise LATRABE donne pouvoir à M. Jean-Baptiste SAVARY,
Mme Geneviève DARRIEUSSECQ donne pouvoir à M. Mathieu ARA,
Mme Marie DENYS BACHO donne pouvoir à Mme Ghislaine LALLAU.

Mme Ghislaine LALLAU a été nommée secrétaire de séance par le Conseil Communautaire conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Objet : Approbation des comptes administratifs 2024 du budget principal de Mont de Marsan Agglomération et des budgets annexes.

Nomenclature Acte :

7.1.2 - Décision budgétaire

Rapporteur : Frédéric CARRERE

Il est présenté à l'assemblée délibérante, pour adoption, le compte administratif 2024 du budget principal de Mont de Marsan Agglomération et des budgets annexes.

- **Budget principal**

<u>Section de Fonctionnement</u>	
Résultat de clôture fin 2024	6 913 759,64 €
<u>Section d'Investissement</u>	
Résultat de clôture fin 2024	- 5 675 652,36 €
<u>Restes à réaliser d'Investissement</u>	
Solde	1 087 217,91 €
<u>Soit résultat cumulé</u>	2 325 325,19 €

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

Le Conseil Communautaire,

**Par 33 voix pour, 12 voix contre (M. Bruno MINDE, Mme Nathalie BOIARDI, M. Jean-Baptiste SAVARY, M. Alain BACHE, M. Frédéric DUTIN, M. Pierre MERLET-BONNAN, Mme Françoise LATRABE, Mme Patricia BEAUMONT, Mme Catherine BERGALET, Mme Céline PIOT, M. Julien PARIS, M. Bruno ROUFFIAT), 10 abstentions (Mme Geneviève DARRIEUSSECQ, Mme Marie-Pierre GAZO, M. Jean-Louis DARRIEUTORT, M. Jean-Guy BACHE, Mme Monia LABOULAIS, Mme Éliane DARTEYRON, M. Pierre MALLET, Mme Danielle KUBLER, M. Mathieu ARA, M. Denis CAPDEVIOLE),
Monsieur le Président ne prenant pas part au vote,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.1612-12 et suivants,



Vu la délibération n°2025/04-0052 du Conseil Communautaire en date du 8 avril 2025 approuvant le compte de gestion 2024,

Vu l'avis de la commission « finances, ressources humaines, affaires générales » en date du 31 mars 2025,

Approuve le compte administratif 2024 du budget principal,

Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.



- **Budget annexe « Zones d'Activités »**

Section de Fonctionnement

Résultat de clôture fin 2024 16 997,11 €

Section d'Investissement

Résultat de clôture fin 2024 532 607,39 €

Soit résultat cumulé

549 604,50 €

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

Le Conseil Communautaire,

Par 51 voix pour, 4 abstentions (Mme Danielle KUBLER, M. Pierre MALLET, Mme Monia LABOULAIS, M. Denis CAPDEVILLE),

Monsieur le Président ne prenant pas part au vote,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.1612-12 et suivants,

Vu la délibération n° 2025/04-0052 du Conseil Communautaire en date du 8 avril 2025 approuvant le compte de gestion 2024,

Vu l'avis de la commission « finances, ressources humaines, affaires générales » en date du 31 mars 2025,

Approuve le compte administratif 2024 du budget annexe « zones d'activités »,

Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.



- **Budget annexe « Transports »**

Section de Fonctionnement

Résultat de clôture fin 2024 399 285,90 €

Section d'Investissement

Résultat de clôture fin 2024 153 780,74 €

Soit résultat cumulé

553 066,64 €

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

Le Conseil Communautaire,

**Par 42 voix pour, 9 voix contre (M. Jean-Baptiste SAVARY, Mme Françoise LATRABE, M. Jean-Guy BACHE, M. Bruno MINDE, Mme Patricia BEAUMONT, M. Frédéric DUTIN, M. Alain BACHE, M. Julien PARIS, Mme Céline PIOT), 4 abstentions (Mme Monia LABOULAIS, Mme Catherine BERGALET, Mme Danielle KUBLER, M. Pierre MALLET),
Monsieur le Président ne prenant pas part au vote,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.1612-12 et suivants,

Vu la délibération n°2025/04-0052 du Conseil Communautaire en date du 8 avril 2025 approuvant le compte de gestion 2024,

Vu l'avis de la commission « finances, ressources humaines, affaires générales » en date du 31 mars 2025,

Approuve le compte administratif 2024 du budget annexe « transports »,

Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.



- **Budget annexe « Logements sociaux »**

Section de Fonctionnement

Résultat de clôture fin 2024 5 338,02 €

Section d'Investissement

Résultat de clôture fin 2024 19 223,49 €

Soit résultat cumulé

24 561,51 €

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

Le Conseil Communautaire,

**Par 52 voix pour, 3 abstentions (M. Pierre MALLET, Mme Monia LABOULAIS, Mme
Danielle KUBLER),**

Monsieur le Président ne prenant pas part au vote,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.1612-12 et suivants,

Vu la délibération n°2025/04-0052 du Conseil Communautaire en date du 8 avril 2025 approuvant le compte de gestion 2024,

Vu l'avis de la commission « finances, ressources humaines, affaires générales » en date du 31 mars 2025,

Approuve le compte administratif 2024 du budget annexe « logements sociaux »,

Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.



- **Budget annexe « Eau »**

Section de Fonctionnement

Résultat 2024 -1 011 032,95 €

Résultat reporté 2 585 542,78 €

Section d'Investissement

Résultat 2024 -360 560,94 €

Résultat reporté 3 415 923,88 €

Reste à Réaliser 0.00 €**Soit résultat cumulé** 4 629 872,77 €

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Communautaire,
Par 50 voix pour, 4 abstentions (M. Jean-Guy BACHE, Mme Monia LABOULAIS, Mme
Danielle KUBLER, M. Pierre MALLET),
Monsieur le Président et Monsieur Benoît AUGUIN ne prenant pas part au vote,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.1612-12 et suivants,

Vu la délibération n°2025/04-0052 du Conseil Communautaire en date du 8 avril 2025 approuvant le compte de gestion 2024,

Vu l'avis de la commission « finances, ressources humaines, affaires générales » en date du 31 mars 2025,

Approuve le compte administratif 2024 du budget annexe « eau »,

Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.



- **Budget annexe « Assainissement des eaux usées »**

Section de Fonctionnement

Résultat 2024	-1 022 821,92 €
Résultat reporté	2 058 989,59 €

Section d'Investissement

Résultat 2024	-284 766,35 €
Résultat reporté	4 569 046,69 €

Reste à Réaliser 0.00 €

Soit résultat cumulé 5 320 448,01 €

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Communautaire,
Par 50 voix pour, 4 abstentions (M. Jean-Guy BACHE, Mme Monia LABOULAIS, Mme
Danielle KUBLER, M. Pierre MALLET),
Monsieur le Président et Monsieur Benoît AUGUIN ne prenant pas part au vote,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.1612-12 et suivants,

Vu la délibération n°2025/04-0052 du Conseil Communautaire en date du 8 avril 2025 approuvant le compte de gestion 2024,

Vu l'avis de la commission « finances, ressources humaines, affaires générales » en date du 31 mars 2025,

Approuve le compte administratif 2024 du budget annexe « assainissement des eaux usées »,

Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.



- **Budget annexe « Assainissement SPANC » :**

Section de Fonctionnement

Recettes réalisées	10 778,53 €
Dépenses réalisées	10 785,51 €
Résultat de clôture fin 2024	-7.31 €

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

Le Conseil Communautaire,

Par 50 voix pour, 4 abstentions (M. Jean-Guy BACHE, Mme Monia LABOULAIS, Mme Danielle KUBLER, M. Pierre MALLET),

Monsieur le Président et Monsieur Benoît AUGUIN ne prenant pas part au vote,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.1612-12 et suivants,

Vu la délibération n°2025/04-0052 du Conseil Communautaire en date du 8 avril 2025 approuvant le compte de gestion 2024,

Vu l'avis de la commission « finances, ressources humaines, affaires générales » en date du 31 mars 2025,

Approuve le compte administratif 2024 du budget annexe « assainissement SPANC »,

Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.



- **Budget annexe « GEPU GEMAPI » :**

Section de Fonctionnement

Résultat 2024 361 751,98 €

Résultat reporté 320 095,01 €

Section d'Investissement

Résultat 2024 218 275,39 €

Résultat reporté -106 738,57 €

Reste à Réaliser -196 668,08 €

Soit résultat cumulé 596 715,73 €

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Communautaire,
Par 52 voix pour, 1 voix contre (M. Michel GARCIA), 2 abstentions (Mme Catherine BERGALET, Mme Monia LABOULAIS),
Monsieur le Président ne prenant pas part au vote,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.1612-12 et suivants,

Vu la délibération n°2025/04-0052 du Conseil Communautaire en date du 8 avril 2025 approuvant le compte de gestion 2024,

Vu l'avis de la commission « finances, ressources humaines, affaires générales » en date du 31 mars 2025,

Approuve le compte administratif 2024 du budget annexe « GEPU GEMAPI »,

Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE.

Envoyé en préfecture le 17/04/2025

Reçu en préfecture le 17/04/2025

Publié le

ID : 040-244000808-20250408-2025_04_0053BP-BF



Joël BONNET
1^{er} Vice-Président
Président de séance



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa mise en ligne faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de Monsieur le Président de Mont de Marsan Agglomération,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau (par courrier ou par la plateforme www.telerecours.fr).